

INSCRIPTION DANS LA SECTION GYMNASTIQUE

2- Il vous reste à valider l'inscription, en téléchargeant/ imprimant la 2e fiche, dite fiche signature.

en la datant et la signant

en y joignant

- le Certificat Médical +
- la Totalité de la cotisation +
- 2 Timbres

Envoyer le tout au secrétariat, par courrier, à l'adresse suivante (**courrier simple**):

ESPERANCE

9/11 rue Pierre Dulac

94120 Fontenay sous bois

Il est prudent d'indiquer, au dos de l'enveloppe, votre adresse /en cas de problème au niveau postal.

Quelques remarques :

- Libeller les chèques à l'ordre de "l'Espérance".
- Les dater **tous**, au jour où vous les faites.

- Si vous n'avez pas le CM (certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline choisie, vous pourrez le donner au 1er cours.

Je vous rappelle qu'il est **obligatoire** et important en cas d'accident.

- Les timbres nous aident pour le fonctionnement du secrétariat. D'avance merci.

- Vous êtes nouveau dans le club (1ère inscription) vous avez droit à 2 COURS D'ESSAI, une fois le dossier déposé

et, à effectuer au maximum dans les 2 premières semaines de cours.

Au-delà de ce délai, Aucun Remboursement quel qu'en soit le motif. Inutile de joindre le secrétariat. Merci

- Les sections pré compétitives et compétitives sont réservées aux gymnastes choisis par les entraîneurs en fonction de leurs acquis.

- Le RÈGLEMENT INTERIEUR de la section Gym est à consulter (doct à télécharger ci-dessous)

Avantages pour le paiement des cotisations :

- **A partir du 3e cotisant par famille le club vous déduit 40€**

- Nous acceptons les :

- **Pass Solidaires de la ville** (doct à télécharger ci-dessous)

Attention il faut inscrire le nom/prénom de l'adhérent.

SVP, ne pas détacher les coupons du carnet quand vous le donnez entier.

- **Coupons ANCV Sport et ANCV Vacances**

- Fractionnement du paiement par chèque peut se faire sur plusieurs mois mais en donnant **tous** les chèques à l'inscription (tous datés au jour où vous les ferez) :

Si vous n'indiquez rien au dos des chèques, ils seront mis à l'encaissement automatiquement et successivement :
début oct. puis début nov etc. ...sinon, vous pouvez indiquer les mois d'encaist de votre choix au dos de chaque chèque.

Dans les 2 cas, ils seront **toujours encaissés en début de mois** (vous n'avez pas le choix des dates d'encaissement)
à partir du 1er encaissement qui se fera début octobre.

Le paiement **en espèces** est possible mais devra se faire dans sa totalité, et à l'inscription.